

Département
Haute-Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 16 Novembre 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 Novembre 2022	<u>Conseillers en exercice</u> : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 17
Délibération n° : 202211-08	<u>Pouvoirs</u> : 2
	<u>Excusés</u> : 8

Objet : Dépôt et mise en œuvre du Contrat Territorial Loire Montagnes

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2022 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel – VALENTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard
Communauté de Communes du Haut-Lignon : /
Communauté de Communes des Sucs : /
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis
Communauté de communes Ambert Livardois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que l'EPAGE Loire Lignon porte depuis le 1er janvier 2021 l'élaboration du Contrat Territorial Loire Montagnes. Comme suite au dernier comité de pilotage du 14 novembre, le contrat sera déposé durant le mois de décembre 2022 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ce nouveau contrat permettra de mettre en œuvre la stratégie de territoire définie lors de son élaboration. Il intègre 4 volets :

- Qualité / quantité répondant aux pressions pesticides, pollution diffuses, ponctuelles et hydrologie en partenariat avec les opérateurs agricoles (chambre d'agriculture, Haute Loire biologique, mission haie AURA...)
- Zones humides pour les préserver, les restaurer et mieux les connaître avec des actions portées par l'EPAGE mais aussi le Département de Haute Loire, les Conservatoires d'Espace Naturel, l'ONF...
- Cours d'eau répondant aux pressions morphologie, hydrologie, pesticides. Ce volet est essentiellement sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Loire-Lignon.
- Animation / communication permettant la mise en œuvre, l'information et la valorisation des actions portées par l'EPAGE.

L'EPAGE Loire Lignon assurera donc la coordination du contrat et sera aussi maître d'ouvrage d'actions et travaux dans les différents volets.

Pour ce faire, il convient d'autoriser le dépôt du contrat auprès de l'Agence mais aussi le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux auprès des services de l'État afin de pouvoir engager des fonds publics sur des parcelles privées. Aucune participation financière ne sera demandée aux personnes bénéficiant des travaux.

Dans ce cadre et en application de l'article L151-37 du code rural qui indique que l'accès aux terrains est rendu possible par application de l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 une enquête publique ne sera pas nécessaire. Cependant pour chaque programmation de travaux, la liste des propriétaires concernés et les travaux qui seront engagés sur leurs parcelles sera transmise en préfecture pour l'obtention d'un arrêté préfectoral qui autorisera les travaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président de l'EPAGE Loire Lignon, à signer le contrat et tous les documents y afférents ;

- DECIDE de lancer la mise en œuvre des actions programmées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE.

- AUTORISE le Président de l'EPAGE Loire Lignon, à déposer la demande de Déclaration d'Intérêt Général du programme d'action du Contrat Territorial Loire Montagnes auprès de la préfecture de Haute-Loire.

Fait le 16 Novembre 2022 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance
Christelle VALANTIN
Christelle VALANTIN
Date : 2022.12.02
17:40:06 +01'00'



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,
Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État